

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT D'OLORON-STE-MARIE
COMMUNE DE CARDESSE**

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 11

Nbre de pouvoirs : 0

Date de convocation : 21/09/2015

Date d'affichage : 21/09/2015

PROCES VERBAL

Séance du 29 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf du mois de septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

Présents : MR DUCAMIN Mathias, Maire, MM LAVIE Gilbert, LAFFARGUE Jean-Louis, BORDIER Olivier, Adjoints, MME HIPPOLYTE Josiane, VIZOSO Karine , FONTAGNERES Emily, PUCHEU Mireille, BROUARD-COSSET Virginie, MM MOREAU Mathieu, MARTIN Jérôme

Excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme BROUARD-COSSET Virginie

✓ **Retour sur le PV de juin**

Monsieur le Maire demande aux conseillers si l'un d'entre eux souhaite modifier le PV de la séance du 08 juin 2015. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Une question est posée : où en est-on de l'élagage chez Mme Cappicot ? Monsieur le Maire explique que le second recommandé a été envoyé mais pas encore récupéré à la Poste. Il est allé chez elle mais ne l'a pas vue.

✓ **Point sur les TAP du premier trimestre**

La rentrée s'est bien passée. Les Anglais ont proposé du criquet aux enfants, Bernard Lalaison est venu faire des ateliers dessin quand ils n'étaient pas là. Une discussion s'engage sur les réunions de préparation des Tap, Monsieur le Maire précise que, dorénavant, tout sujet justifiant une réunion d'élus sera rattaché à une commission municipale et donc une convocation officielle sera envoyée, après accord de Mr Le Maire.

✓ **Salle communale**

Les devis concernant le projet des travaux de la salle communale sont présentés au Conseil (Charpente, toiture, réfection cuisine, peintures, isolation plafond, électricité). Les recherches de subventions sont en cours aussi, mais sans résultat concret pour l'instant. Il ressort des contacts pris que le chantier serait plus onéreux que prévu car il faut d'abord enlever et traiter l'amiante, et surtout les travaux nécessitent la mise en place de nouvelles normes écologiques qui auront un coût important. L'accessibilité ajoute aussi des contraintes financières.

Le total des devis s'étale entre 69000 et 72000 euro, il faut rajouter 20% si on fait intervenir un architecte.

Monsieur Faget sera recontacté quand le dossier sera plus étoffé pour savoir sur combien d'années il faudra étaler les travaux pour rester en équilibre financier.

Il est évoqué de faire un bâtiment neuf, mais ce n'est pas possible tant que les crédits en cours ne sont pas terminés.

✓ **Elections régionales :**

Elles auront lieu le 6 décembre 2015 et le 13 décembre 2015.

Monsieur le Maire organise les permanences des élus pour ces deux journées.

Nous n'avons pas encore de nouveaux inscrits.

✓ **Animaux errants – proposition de la SACPA de Monein**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de choisir une solution pour la gestion des animaux blessés, morts ou errant sur la voie publique.

Il leur présente le projet de contrat proposé par la SACPA pour effectuer ce service, pour un coût de 1.10€/habitant/an.

Le conseil demande à Monsieur le maire d'envoyer le document par mail à chaque conseiller pour qu'une décision soit prise lors d'un prochain conseil

✓ **Contrôle Urssaf :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un contrôle a été effectué par l'Urssaf sur la période 2013. La conclusion du rapport est tout à fait positive, pas d'inquiétude sur la période concernée.

✓ **Déchèterie :**

Les chiffres indiquent que la déchèterie de Cardesse accueille en moyenne 4 personnes par jour, pour un tonnage de 25t par an.

✓ **Retour sur la réunion du CCAS :**

Le concours de décorations de Noël sera ouvert à tous les habitants en décembre. Les récompenses seront remises le 06 janvier, jour de la galette des Rois du village.

Le repas des anciens : à ce sujet la commission CCAS demande aux membres du conseil de les aider à interroger les habitants sur la possibilité (ou non) d'organiser le repas dans un restaurant plutôt que dans la salle communale. (date 16 ou 23 janvier)

Un trail est en cours d'élaboration

✓ **Elagage**

Monsieur le Maire informe le conseil du passage annuel pour l'élagage par la CCLO. Il est demandé à Monsieur le Maire de faire remonter l'information comme quoi la société d'élagage qui intervenait avant travaillait mieux que celle-ci. De plus, il se passe trop de temps entre deux passages.

✓ **Terrain de tennis :**

Plusieurs membres du conseil demandent que l'on se penche sur une ré-affectation de cet espace s'il ne peut plus servir de terrain de tennis. Propositions : basket, jeux pour enfants...

N° 20150929 / 001 : subvention à l'association Ayé Na Farafina

Monsieur le Maire fait remonter la demande de l'association Ayé Na Farafina, ateliers de danse Africaine, basée à Cardesse (chemin Lagrabe) (récépissé de modification n° W653001896) pour une subvention de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 70 euro pour l'année 2015
- **INDIQUE** que les crédits sont suffisants.

N° 20150929 / 002 : subvention exceptionnelle à l'association Los Esbarrits

Monsieur le Maire rappelle que los Esbarrits ont pour projet de créer un CD en 2015/2016. Il propose d'accorder une subvention exceptionnelle pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Mr le Maire dans ses explications complémentaires,

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 euro
- **INDIQUE** que cette somme sera à prévoir sur le budget 2016.

N° 20150929 / 003 : projet aménagement de la place de la mairie

Monsieur le Maire a pris contact avec la CCLO pour la mise en sécurité de la place de la mairie. Les travaux pourraient être pris en charge par les services de la CCLO. Le projet porte sur le déplacement de l'entrée du parking, la mise en sécurité des espaces, la création d'un ilot central et l'aménagement d'espaces verts, avec peut-être la création d'un accès au cimetière sans traverser la route départementale n°9.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à poursuivre l'étude du projet avec la CCLO
- **A PRIS EN COMPTE** que les travaux pourraient être pris en charge par la CCLO.

N° 20150929 / 004 : petits travaux cantine

Monsieur le Maire informe le conseil que la cantine a été inondée plusieurs fois dans l'été, à la suite d'orages importants. Il paraît donc important de réaliser quelques petits travaux : désengorgement des gouttières par la pose de grillages, constitution d'un petit caniveau au pied de la porte d'entrée pour éviter que l'eau passe sous la porte, éventuellement changer la porte pour une meilleure étanchéité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser les travaux proposés
- **INDIQUE** que les crédits sont suffisants au titre de l'exercice en cours.

N° 20150929 / 005: projet de relance de la bibliothèque

Karine et Valérie ont rangé la bibliothèque de la salle communale (rangement, tri, don à Emmaüs des ouvrages dépassés, ouvrages à vendre sur le bon coin). Elles voudraient mettre en place un point d'accueil régulier pour échanger autour de la lecture et d'un café. La pièce actuelle est trop petite et les locations gênent la régularité du service.

La proposition est d'utiliser la salle du Conseil municipal pour organiser cet accueil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **INDIQUE** que le projet de mettre à disposition des habitants des livres est acté.
- **CONSTATE** que les avis sont très partagés pour la mise à disposition de la salle du Conseil pour faire la permanence autour du livre (vote : contre(5), pour(4), abs(2))
- **DECIDE** de faire le point avec Valérie pour discuter du projet.

N° 20150929 / 006 : travaux de voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil que des emplois vont être effectués avant la fin de l'année sur le chemin Lagrabe.

Chemin Manaut, des tests ont été effectués concernant le nombre de voitures journalier. Une proposition de la CCLO consiste à aménager un rétrécissement sur la première partie du chemin Manaut, côté station d'épuration, avec des places de parking. La discussion se porte aussi sur la dangerosité de l'arrêt de bus au bout de la rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'aménagement proposé par la CCLO.
- **DEMANDE** à Mr le Maire de contacter le département concernant la sécurisation ou le déplacement de l'arrêt de bus

N° 20150929 / 007 : décorations de Noël

Monsieur le Maire propose au Conseil de poursuivre l'investissement en panneaux lumineux pour effectuer une traversée de route entre l'église et le château. Le devis d'ETPM s'élève à 1000€, achat, pose et dépose compris. L'année suivante, la commune devra organiser la pose et la dépose dudit panneau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** par 6 voix contre 5 de procéder à l'achat du panneau.
- **INDIQUE** que la dépense sera imputée au budget de 2016

N° 20150929 / 008 : point sur la station d'épuration

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Veolia avait proposé de changer l'armoire électrique de la station d'épuration devenue obsolète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de demander deux autres devis pour comparer les prix
- **INDIQUE** que le sujet sera rediscuté lors d'un prochain Conseil.

N° 20150929 / 009 : ré-imputation budgétaire budget assainissement

Monsieur le Maire indique que des dépassements de crédits se sont produits en section de fonctionnement et qu'il est nécessaire d'effectuer des transferts de crédits pour régularisation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les transferts de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :

	Dépenses	Recettes
Article 6281 :	- 193 €	
Article 706129 :	+ 193 €	
	<hr/>	<hr/>
	0 €	0 €

N° 20150929 / 010 : révision du loyer de Mme Pollet

Le Conseil Municipal se référant à la clause inscrite dans le bail concernant le logement communal dit Vieux Presbytère – 23, rue de l'Eglise et mentionnant les conditions de révision des loyers de Mme Pollet Jennifer :

- **INDIQUE** que le montant de la location mensuelle après révision due par le locataire du logement communal ci-dessus est fixé à TROIS CENT QUARANTE SIX Euro et TRENTE TROIS Cents (346.33 €)

N° 20150929 / 011 : déplacement des panneaux d'affichage

Monsieur le Maire souligne la dangerosité de la place actuelle des panneaux d'information municipale, que ce soit pour les consulter ou pour les mettre à jour, c'est directement sur la route et sans aucune visibilité quand on tourne sur la place.

Le Conseil discute la proposition de déplacer ces panneaux sur la façade de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de déplacer les panneaux sur la façade de la mairie
- **INDIQUE** que la place est suffisante pour que les personnes à mobilité réduite puissent avoir accès aux informations

Divers :

Des vendangeurs se sont installés près de la déchèterie et occasionnent des nuisances diverses.

Date de la soirée Bourret-châtaignes Los Esbarrits : 14 novembre 2015

L'éclairage public est à nouveau en fonctionnement toute la nuit (compétence CCLO)

Station d'épuration : la taille des tuyas s'impose. Mathieu se propose pour le faire. Une gouttière est abimée et humidifie le mur.

Un panneau d'entrée de village est tombé.

L'entretien du cimetière est insuffisant.

La séance est levée à 21 heures 30.